



direction départementale  
de l'Équipement et  
de l'Agriculture

0267

**Service Urbanisme Habitat Ville  
Bureau Documents d'Urbanisme et Planification**

# **PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Commune de : THAUVENAY**

**Arrêté le : 25/02/2007**

**Approuvé le :**

**ANNEXES SANITAIRES  
DOCUMENT N°6**

**Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le**

**19 FEV. 2008**



## **ANNEXES SANITAIRES**

### **La présence de captages d'eau potable**

La commune de Thauvenay fait partie du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Ménétréol sous Sancerre – Thauvenay – Saint Bouize – Couargues.

Le captage de la « Gargaude » se situe sur la commune de Ménétréol sous Sancerre.

### **Réseau d'assainissement collectif existant**

La commune de Thauvenay dispose d'un réseau de collecte des eaux usées dans le bourg. Il est constitué de 2100 mètres de canalisations gravitaire convergeant vers un important poste de refoulement. Celui-ci, qui semble recueillir des eaux parasites, achemine les eaux usées par une canalisation de refoulement de 380 mètres vers Ménétréol sous Sancerre. Après un autre relèvement les effluents atteignent la station d'épuration commune.

La station d'épuration de Ménétréol sous Sancerre, mise en service en 1979 est de type boue activée. Ses capacités nominales sont : 1250 équivalent habitant, 188 m<sup>3</sup>/jou, 75 kg DBO<sub>5</sub>/jour. Elle reçoit les effluents des bourgs de Ménétréol et Thauvenay. La population raccordée est de 269 foyers sur Ménétréol (dont un tiers de résidences secondaires) et 101 foyers sur Thauvenay (dont un quart de résidences secondaires) soit un total de 370 raccords. Elle ne reçoit pas d'effluents issus de l'activité viti-vinicole.

Avec une moyenne de 2,5 habitants par maisons, on arrive à une charge théorique maximum de 925 équivalent habitant environ. Elle peut donc recevoir de nouveaux abonnés. Cependant, la station d'épuration traitant les eaux usées des bourgs de Thauvenay et de Ménétréol sous Sancerre, le développement urbain de ces deux communes devra être concerté afin que la capacité de traitement de cette station ne soit pas dépassée.

D'après le rapport annuel de la Mission Départementale de la Qualité de l'Eau, le fonctionnement est satisfaisant. Une réflexion est actuellement en cours sur la mise en place éventuelle d'une filière boue.

### **Assainissement non collectif**

Environ 33 % des habitations de la commune ne sont pas raccordées à l'assainissement collectif. Sur ce pourcentage, une grande majorité des habitations posséderaient un dispositif de prétraitement des eaux (fosse toutes eaux ou fosse septique). Très peu d'habitations posséderaient un dispositif de traitement plus ou moins efficace.

### **Réseau pluvial existant**

Le réseau d'eau pluviale de la commune est divisé en plusieurs tronçons. Sur le secteur du bourg, il s'agit de courts tronçons rejoignant le fossé de collecte situé derrière le bourg. Ce fossé évacue les eaux pluviales en passant sous le canal latéral à la Loire et se jette dans la Vauvise derrière la ferme de Guénetin. Sur le secteur de Frétoy, deux tronçons principaux, l'un au niveau du lavoir, l'autre au niveau du chemin de Bernon, évacuent les eaux pluviales et également des eaux usées plus ou moins prétraitées.

Du fait des cultures viticoles, les coteaux situés au-dessus des zones habitées de Frétoy et du bourg présentent une grande surface de terrains pentus partiellement nus. Ainsi, lors d'évènements pluvieux, des volumes d'eaux conséquents peuvent converger vers les thalwegs. Pour palier à ces difficultés, des travaux d'aménagements hydraulique agricole et des bassins d'orage ayant un rôle de décantation et de laminage, pourraient être envisagés.

### **Traitement des déchets**

Il n'est pas prévu de station d'épuration sur la commune de Thauvenay puisque le raccordement s'effectue sur celui de la commune de Ménétréol sous Sancerre.

La commune de Thauvenay fait partie du syndicat mixte de traitement des résidus ménagers des régions de Léré, Sancerre et vailly sur Sauldre. Le ramassage concerne les ordures ménagères, la collecte sélective, le verre et les déchetteries.

La décharge se fait sur un terrain acquis par le syndicat dans une section en déblai de l'ancienne voie ferrée – Bourges – Cosne entre les bourgs de Vinon et Bué. Il s'agit d'une décharge contrôlée.

Le ramassage s'effectue une fois par semaine. L'ensemble des ordures ménagères du syndicat est traité à l'usine de compostage de Bourges.

### **Schéma directeur d'assainissement**

Conformément à la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2001 et approuvé le 2 juillet 2002.

Le bourg et les secteurs du Frétoy, du Carroux et de la Tuillerie sont inscrits en zone d'assainissement collectif.

Le reste du territoire communal qui comprend les secteurs de Rousseau, des Noues, de Champ Guillon, de l'Escariolle, du Guénetin et de Bailly sont inscrits en zone d'assainissement non collectif.